



- Volet B -

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

v u

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo, RSF 140.61);
- le Règlement des finances du 31 mars 2021 (RFin);
- le Message n°83b du Conseil communal, du 29 octobre 2024;
- le Rapport et les préavis de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le budget des investissements de la Ville de Châtel-St-Denis pour l'exercice 2025 est adopté.

Il se présente comme suit:

Dépenses brutes: Fr. 32'605'250.00 (ce montant comprend les dépenses des investissements en catégorie I, II et III)

Recettes brutes: - Fr. 6'126'580.00 (ce montant comprend les recettes des investissements en catégorie I, II et III)

Dépenses nettes: Fr. 26'478'670.00

Article 2

Le montant des dépenses nettes pour les investissements en catégorie I, déjà votés, s'élève à 12 956 040 francs (18 825 250 francs de dépenses brutes et 5 869 210 francs de recettes brutes).

Article 3

Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements, en catégorie II, suivants:

		À charge du budget 2025 (en francs suisses)
2024.086	Message n°86 – Bâtiments – Fruence – Transformation des anciennes école et cour d'école en Maison des sociétés – Crédit d'engagement de 2'500'000 francs, à charge des budgets 2025 et 2026;	Fr. 800'000.00
	Ces travaux seront amortis selon les prescriptions légales.	
2024.087	Message n°87 – Sport – Stand de tir des Marais – Adaptation du système électronique de gestion de tir – Crédit d'engagement de 230'000 francs ./. Participation de la commune de Semsales;	Fr. 230'000.00 - Fr. 36'720.00
	Ce renouvellement d'infrastructure sera amorti selon les prescriptions légales.	
2024.089	Message n°89 – Routes communales - Service de la voirie– Achat d'un véhicule utilitaire à pont – Crédit d'engagement de 75'000 francs;	Fr. 75'000.00
	Ce véhicule sera amorti selon les prescriptions légales.	

2024.090	Message n°90 – Gestion des déchets – Déchetterie communale – Contrôle d'accès – Installation de barrières automatiques - Crédit d'engagement de 55'000 francs;	Fr. 55'000.00
	Cette infrastructure sera amortie selon les prescriptions légales.	
2024.091	Message n°91 – Aménagement du territoire – Plan d'aménagement local (PAL) – Conditions d'approbation – Crédit d'engagement de 100'000 francs;	Fr. 100'000.00
	Cette étude sera amortie selon les prescriptions légales.	
2024.084b	Message n°84b– Tourisme – Destination Veveyse SA – Volet B: Souscription à l'acquisition de 1000 actions nominatives de 100 francs – Crédit d'engagement de 100'000 francs;	Fr. 100'000.00
	Cet achat d'actions n'est pas soumis à l'amortissement, selon les prescriptions légales.	
	Total des dépenses nettes d'investissements 2025, en catégorie II	<u>Fr. 1'323'280.00</u>

Article 4

En cas de besoin, le Conseil communal contractera les emprunts nécessaires au financement de ces investissements.

Article 5

Le Conseil communal procédera, au cours de l'année 2025, à des ponts de trésorerie jusqu'à un montant maximal de 1 323 280 francs, total des investissements nets de la catégorie II.

Article 6

Chacun des crédits d'investissement prévus à l'article 3 peut faire l'objet d'un referendum conformément aux articles 52 LCo, 69 LFCo et 12 RFin.

Article 7

Le Conseil général prend acte des projets d'investissement (en intention) de la Ville de Châtel-St-Denis, en catégorie III, pour un montant en dépenses de 12 420 000 francs et en recettes de 220 650 francs résultant sur un excédent de dépenses de 12 199 350 francs, qui pourront faire l'objet d'un Message dans le courant de l'année 2025.

Ainsi adopté par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 11 décembre 2024.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Présidente:



Ana Rita Domingues Afonso

La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz